

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;  
Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,  
Vu le code du sport,  
Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,  
Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,  
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,  
Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité **Loisirs tous publics** du BPJEPS,  
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **05/07/2013**,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
BP 033 13 0207	Madame BEAUGILLET Julie Orianne	09/04/1985 VÉLIZY VILLACOUBLAY (78)
BP 033 13 0208	Madame BRETHERS Lucie	27/10/1989 MONT DE MARSAN (40)
BP 033 13 0209	Monsieur IAUCH Maxime	15/05/1986 PAU (64)
BP 033 13 0210	Madame MAFFRAND Mélanie	09/11/1990 DAX (40)
BP 033 13 0211	Madame MINVIELLE Nom d'usage JOUBEL Carole MARIE ALINE	18/09/1969 FLOIRAC (01)
BP 033 13 0212	Madame NONNET Gaëlle Emilie	30/06/1982 BORDEAUX (33)
BP 033 13 0213	Madame TILMANT Nom d'usage MAGNE Elisabeth	10/07/1973 LIMOGES (87)
BP 033 13 0214	Monsieur TIRBOIS Jeffrey Benoît	29/03/1977 SAINT JEAN D'ANGÉLY (17)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 05/07/2013

P/le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur,

Nicolas MARTY

7 bd Jacques Chaban-Delmas – 33525 Bruges Cedex – : 05.56.69.38.00 – Fax : 05.56.69.02.30  
e-mail : drjscs33@drjscs.gouv.fr - <http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr>

« Découvrez la nouvelle organisation de l'État en Aquitaine sur [www.aquitaine.pref.gouv.fr](http://www.aquitaine.pref.gouv.fr) »

BP 033 13 0207 / 2013  
B P L T P S

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité **Loisirs tous publics** du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **05/07/2013**,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Loisirs tous publics** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0181	Monsieur AUGUSTE Manu 22/04/1991 ALBERVILLE (80)
BP 033 13 0182	Monsieur AYER Léo 31/10/1989 BAYONNE (64)
BP 033 13 0183	Monsieur DEGAND Mathieu 03/02/1986 PERIGUEUX (24)
BP 033 13 0184	Monsieur EPINOUX Gabriel 20/06/1980 PERIGUEUX (24)
BP 033 13 0185	Monsieur LALLEMENT Brice 14/03/1987 PERIGUEUX (24)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 05/07/2013  
P/le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur,

Nicolas MARTY

BP L T P 31031013 050913

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité **Loisirs tous publics du BPJEPS**,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **05/07/2013**,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Loisirs tous publics** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0156	Madame CAMPERGUE Marie-Pierre 30/07/1985 BERGERAC (24)
BP 033 13 0157	Madame CHALARD Stéphanie 20/07/1984 PERIGUEUX (24)
BP 033 13 0158	Monsieur DECHENOIX Rénaud 16/03/1986 PERIGUEUX (24)
BP0 33 13 0159	Madame FALXA Maïtena 05/01/1983 BAYONNE (64)
BP0 33 13 0160	Monsieur LAPORTE Benjamin 23/01/1993 SARLAT-LA-CANEDA (24)
BP0 33 13 0161	Madame NAUD Julie 07/01/1986 PERIGUEUX (24)

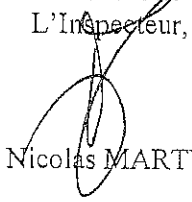
BP 033 13 0162 Madame RICHEZ Nom d'usage THORILLON Sylvie  
18/02/1960 CAMBRAI (59)

---

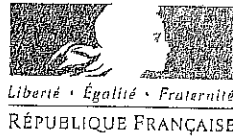
Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 10/07/2013

P/le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine,  
L'Inspecteur,



Nicolas MARTY



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité **Loisirs tous publics** du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 05/07/2013,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Loisirs tous publics** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0197	Madame BARON Anne 12/04/1972 AIRE- SUR- L'ADOUR (40)
BP 033 13 0198	Madame CANTAL Amandine 14/11/1978 SAINT-JEAN-DE LUZ (64)
BP 033 13 0199	Madame GANDRIEU Anne 09/12/1978 LA ROCHELLE (17)
BP 033 13 0200	Monsieur GEOFFRION Ludovic 07/05/1976 ARGENTEUIL (95)
BP 033 130 201	Madame GIRE Stéphanie 30/10/1981 VILLECRESNES (94)
BP 033 13 0202	Monsieur HAMARD Marc-Antoine 22/03/1980 ANGERS (49)
BP 033 13 0203	Monsieur HEINIS Thomas 10/02/1976 PARIS (75)
BP 033 13 0204	Madame LASSALLETTE Sandra 15/06/1974 ARZACQ ARRAZIGUET (64)

BP 033 13 0205 Madame QUINTY Laura  
03/03/1977 RION (23)

BP 033 13 0206 Monsieur SERRE Nicolas  
08/12/1980 PERIGUEUX (24)


---

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 05/07/2013

P/le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine,

L'Inspecteur,

  
Nicolas MARTY